ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE • REPÈRES

Catéchèse, culture chrétienne, quelles différences ?

AU SOMMAIRE

1 Le projet éducatif
2 Enseignements complémentaires
3 Critères du MEN
4 Posture de l'intervenant
5 Catéchèse
6 Première Annonce

1 UN PROJET CHRÉTIEN D'ÉDUCATION
Le projet éducatif de l'enseignement catholique

L'enseignement catholique, fidèle à ses textes fondateurs[1], propose un **projet chrétien d'éducation** ouvert à tous, au nom du Christ.

Ce projet chrétien d'éducation vise **la formation intégrale** de l'élève en développant ses dimensions intellectuelle, corporelle, sociale, spirituelle, affective et sexuelle. À travers tout cela, il cherche à faire grandir sa capacité à discerner le bien, le beau et le vrai, afin qu'il puisse exercer sa liberté par des choix éclairés.

> **L'école catholique est ainsi dans une logique de proposition et non de neutralité.**

Pour mettre en œuvre cette éducation intégrale, elle veille à instaurer un **climat évangélique** de liberté et de charité, indispensable à l'épanouissement de la personne.

Ce climat, qui se construit au quotidien et ne se limite pas aux célébrations ou aux signes religieux, doit manifester comment l'Évangile vécu dans la communauté éducative favorise le développement de chaque personne au sein de l'établissement.

Un climat « de liberté »

Respecte et forme la liberté de l'élève à travers les propositions qui lui sont faites.

Un climat « de charité »

Un regard bienveillant, inspiré du Christ, permet de faire grandir la personne.

[1] Concile Vatican II, Déclaration « Gravissimum educationis » sur l'éducation chrétienne ; les textes de la Congrégation pour l'éducation, aujourd'hui « Dicastère pour la culture et l'éducation » ; le Statut de l'Enseignement catholique (2013).

Destiné à tous, croyants ou non, ce projet respecte la liberté des parents ayant choisi l'école catholique et celle des enfants et des jeunes qui en bénéficient.

Il vise également une **synthèse entre foi et culture**, ainsi **qu'entre foi et vie**, en mettant en dialogue convictions, paroles et actions. Ce **projet chrétien d'éducation** pour tous est complété par des propositions catéchétiques destinées aux élèves avec l'accord de leurs parents. Ces dernières visent à les faire grandir dans la foi grâce à la catéchèse, à la liturgie et à la préparation des sacrements, en lien avec les paroisses locales.

EN BREF

L'école catholique porte un projet chrétien d'éducation pour tous

Ce projet naît de la **sollicitude du Christ**, qui guérissait et enseignait.

- Il est mis en œuvre par l'Église, qui considère que **la dignité de la personne humaine** ouvre pour tous un droit inaliénable à l'éducation.
- Il prend la double forme d'un **projet chrétien d'éducation** pour tous et d'un **projet catéchétique** pour les volontaires.
- Il consiste en une **formation intégrale de la personne** dans une communauté éducative travaillant à l'édification d'un **climat évangélique**, qui s'appuie sur la liberté et la fait grandir dans la charité, permettant à un enfant ou un jeune de découvrir sa vocation à la fois personnelle et sociale.
- Il met en œuvre **non un savoir spécifique, mais une vision spécifique du savoir**, comme ouverture à la vérité et recherche constante de celle-ci.
- **Il propose**, dans le respect de la liberté de conscience, **de rencontrer le Christ et de participer à la vie de la communauté chrétienne.**
- **Il a à cœur de rejoindre d'abord les plus petits et les plus fragiles**, conformément à son enracinement évangélique, et vise la promotion du bien commun.
- Enfin, il correspond aussi aux trois conditions du contrat d'association :
  - Respect de la liberté de conscience
  - Autonomie des savoirs
  - Accueil de tous sans discrimination

Enseignants non soumis à la neutralité

« L'obligation de neutralité ne s'étend pas à toute entité chargée de service public »[2]. Lorsqu'un enseignant fait le choix de rejoindre l'Enseignement catholique, après avoir fait part de sa motivation et obtenu l'accord collégial, il a la possibilité – dans le strict respect de sa liberté de conscience – d'adopter des attitudes qui vont du respect (devoir de réserve) jusqu'à l'engagement dans la mise en œuvre de la proposition chrétienne.

Le devoir de réserve que les maîtres doivent observer dans le cadre de leur enseignement[3] ne doit pas être entendu comme synonyme de neutralité mais bien comme l'obligation faite à chaque enseignant de respecter le caractère propre de l'établissement dans lequel il exerce. En raison de celui-ci, l'école catholique permet à l'ensemble des professionnels qui travaillent en son sein de témoigner explicitement de la foi chrétienne, s'ils y adhèrent et s'ils le souhaitent. Si ce témoignage de foi est possible et précieux, il n'est cependant jamais obligatoire précisément parce qu'il relève de la foi et donc de la liberté des personnes.

[2] Conseil d'État, avis du 3 décembre 2020.

[3] Conseil constitutionnel, décision du 18 janvier 1985.

CULTURE, ET NON CATÉCHÈSE

2 Enseignements complémentaires relatifs à la religion

Les « **enseignements complémentaires relatifs à la religion** » dont il est question dans les « *fiches relatives au contrôle dans les établissements privés sous contrat à l'attention des inspecteurs* », reçoivent diverses dénominations : *culture chrétienne, culture religieuse, culture biblique, formation humaine et spirituelle,* etc. Ces dénominations recouvrent des contenus largement communs (par exemple la culture biblique s'y retrouve toujours) et des colorations spécifiques. Tous ces enseignements visent la connaissance et la coexistence pacifique.

Ces enseignements ne sont pas de « l'instruction religieuse » (catéchèse)

en ce sens qu'ils ne relèvent pas d'une dimension catéchétique mais d'une démarche rationnelle et culturelle. À ce titre, **ils peuvent être obligatoires pour tous les élèves**, et peuvent être placés librement au cours de la semaine.

Ils ne comprennent ni temps de prière, ni proposition de la foi, ni préparation aux sacrements. L'adhésion de foi des élèves n'est requise à aucun moment. Ils distinguent clairement ce qui est du domaine du « croire » et du « savoir » et emploient des expressions telles que : « *selon la foi chrétienne…* ». Par la mobilisation de sources diverses, ils permettent le discernement critique et le dialogue entre foi et raison. Enfin, ils enrichissent la culture générale des élèves en leur permettant d'accéder aux sources spirituelles à l'œuvre dans l'histoire universelle. Ce type d'enseignement constitue une discipline à part entière, qui s'inscrit dans une culture contemporaine historiquement enracinée dans le christianisme (art, patrimoine, références littéraires, etc.). Il s'inscrit dans une démarche exigeante de rationalité, d'objectivité et de respect des autres positions, sans aucune intention prosélyte.

La posture requise est celle de l'enseignant de n'importe quelle discipline qui donne accès à un contenu de façon pédagogique.

Détaillons à présent les modalités les plus fréquentes de ces enseignements, dont chaque établissement, s'il respecte les conditions précédentes, peut s'inspirer à sa manière.

Culture chrétienne

La **culture chrétienne** vise à faire connaître à tous les élèves :

- les grandes dimensions de la foi chrétienne, ses sources, sa doctrine, ses pratiques ;
- la manière dont la Bible et le christianisme ont façonné l'histoire, les arts, les mentalités et la vision de l'homme d'une partie significative de l'humanité.

Elle présente la littérature biblique et ses genres littéraires, la personne de Jésus-Christ et l'histoire de l'Église, les grands axes de la théologie et de l'anthropologie chrétiennes, les liens entre le christianisme, la culture et les arts. Mieux qu'une approche muséographique, elle se confronte à la question du sens en montrant la cohérence de la pensée chrétienne sur des questions spirituelles, sociales et éthiques qui ont la capacité d'ouvrir un débat éclairé et respectueux avec les autres positions, religieuses ou incroyantes.

Au-delà du christianisme qui fonde le caractère propre des établissements catholiques, il est donc utile d'évoquer les autres traditions religieuses, notamment monothéistes. De façon particulière, il convient de souligner l'enracinement du christianisme dans le judaïsme. Cette ouverture aux autres religions favorise l'esprit critique des élèves, leur permet de dépasser les préjugés religieux et de mieux se connaître, donc de se respecter entre appartenances différentes.

On nomme parfois « **éveil religieux** » (ou éveil à la culture religieuse) une démarche semblable destinée aux plus jeunes (maternelles, CP), distincte de « l'éveil à la foi » qui, lui, relève de la catéchèse.

EN BREF

La culture chrétienne est une présentation culturelle et non confessante du christianisme. Elle se distingue de l'enseignement des faits religieux qui relève des programmes, et de l'instruction religieuse (ou catéchèse), qui est une approche confessante.

Culture religieuse

La **culture religieuse** est une proposition proche de la culture chrétienne, appréhendée sous le même angle. Elle consiste en une présentation élémentaire des grandes religions. Elle décrit l'histoire, les textes fondateurs, les croyances, les pratiques, et le patrimoine culturel de ces religions. Afin d'éviter tout relativisme, elle s'attache à souligner comment chaque religion s'efforce de répondre aux grandes questions de l'humanité.

Même si au sein des établissements catholiques, elle assume un point de vue chrétien, la culture religieuse vise une connaissance objective des diverses religions appréhendées par leurs textes fondateurs. Elle permet le dialogue entre élèves de traditions différentes, grâce à la découverte de la cohérence et des richesses de ces religions, au-delà des idées reçues et des stéréotypes. Elle est ordonnée à un « vivre ensemble » plus fraternel et inclusif. En montrant la pluralité des convictions y compris au sein d'une même tradition religieuse, elle permet de privilégier le dialogue entre foi et raison et de lutter contre toute forme de fondamentalisme, elle remplit ainsi un rôle citoyen.

EN BREF

La culture religieuse est une variante de la culture chrétienne. Elle intègre plus largement les grandes traditions religieuses de l'humanité, et au moins celles des élèves de l'établissement. Elle vise la coexistence pacifique entre tous et l'enrichissement mutuel.

Culture biblique

La culture biblique désigne un enseignement culturel donc non confessionnel portant plus spécifiquement sur la Bible, texte fondateur et patrimoine de l'humanité. Elle apporte des connaissances et des éclairages sur des récits, personnages et valeurs bibliques, qui ont façonné notre société. Au même titre que *L'Iliade* et *L'Odyssée*, la Bible appartient à notre héritage culturel. Elle est d'ailleurs au programme de l'Éducation nationale en français et en histoire-géographie.

En culture biblique, le texte est étudié d'un point de vue :

- **historico-géographique**, en situant l'histoire racontée dans le temps et l'espace ;
- **littéraire**, en analysant le sens des mots, la structure du texte, la logique d'intertextualité, etc.

Acquérir une culture biblique permet aussi d'entrer dans la dimension interreligieuse de notre société, à travers ce *corpus* de textes partagé avec le judaïsme et dont l'islam s'inspire aussi.

La culture biblique ne nécessite pas non plus une adhésion de foi. Elle peut donc être dispensée à tous les élèves, quelles que soient leurs convictions religieuses.

EN BREF La culture biblique est centrée sur une approche exclusivement culturelle et non confessante de la Bible comme patrimoine littéraire de l'humanité.

Formation humaine et chrétienne

La formation humaine et chrétienne se propose de présenter aux élèves :

- les grandes lignes de la foi chrétienne comme le fait l'enseignement de la « culture chrétienne » : découverte de la Bible, de l'histoire du christianisme, des principaux aspects du Credo, des liens entre christianisme et culture ;
- quelques dimensions de l'anthropologie chrétienne, adaptées à chaque âge : la personne humaine, la liberté, le bonheur, le mal, l'amour, l'amitié, l'écologie… Les élèves sont ainsi invités à découvrir les questions existentielles et à amorcer une réflexion de type philosophique, en confrontant le regard biblique et chrétien à d'autres approches profanes ou religieuses. Non confessante, la formation humaine et chrétienne (FHC) peut être obligatoire pour tous les élèves, qui permet le dialogue et le développement de l'esprit critique.

EN BREF La formation humaine et chrétienne est une déclinaison de la culture chrétienne plus axée sur la personne humaine, son développement et les grandes questions de l'existence.

TROIS CRITÈRES

3 Critères proposés par le MEN pour qu'un enseignement de culture chrétienne puisse être rendu obligatoire pour tous les élèves

Pour qu'un enseignement de type « culture chrétienne » ou assimilé, quelle qu'en soit la dénomination, puisse être obligatoire pour tous les élèves, le MEN propose trois critères[4] :

1

« Leur contenu est objectif, c'est-à-dire fondé sur la connaissance par opposition à la croyance. »

2

« Il favorise l'esprit critique des élèves vis-à-vis des dogmes religieux. »

3

« Il permet d'appréhender de manière non marginale les grandes cultures religieuses dans leur diversité. »

1 « Leur contenu est objectif, c'est-à-dire fondé sur la connaissance par opposition à la croyance »

Il faut comprendre ici un souci de différenciation nette entre culture chrétienne ou religieuse et une approche catéchétique, qui implique une adhésion de foi.

Pour l'Enseignement catholique, « savoir » et « croire » se distinguent et ne s'opposent pas, mais s'articulent. Le rapport de Régis Debray (2002) différencie « l'approche confessante » de la catéchèse, et « l'approche objectivante » de la culture religieuse, ou encore le religieux comme « objet de culte » et le religieux comme « objet de culture ».

Plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés pour garantir l'objectivité :

- Les sources mobilisées sont diverses et font l'objet d'une présentation historique (évangiles, écrivains antiques, penseurs chrétiens).
- Chaque tradition religieuse est présentée à partir des textes fondateurs qui lui sont propres et de ses penseurs les plus éminents.
- Les faits et les idées sont présentés sans intention confessante, ni adhésion de foi.
- Le texte biblique est abordé comme en français (situé de façon historique et géographique, explication de texte, étymologie, etc.).
- Les œuvres artistiques mobilisées donnent lieu à une présentation du contexte de l'auteur ou de l'artiste.

[4] Ministère de l'éducation nationale, « Fiches relatives au contrôle des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'attention des inspecteurs (IEN et IA-IPR) », Janvier 2026, p. 36.

2 « Il favorise l'esprit critique des élèves vis-à-vis des dogmes religieux »

L'esprit critique se doit d'être formé dans toutes les disciplines. Par ailleurs, pour critiquer un point de vue, il faut commencer par le connaître, en tenant compte de l'âge de l'élève et de sa maturité. Présenter l'état d'une croyance religieuse ou une position doctrinale ne signifie pas y adhérer ou demander d'y adhérer. On peut donc retenir de ce critère un souci d'éducation au sens critique, essentiel dans notre société contemporaine plurielle.

Plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés en ce sens :

- Présenter la doctrine chrétienne dans son contexte historique à travers l'évolution de la réflexion et des débats qui ont marqué la formulation des dogmes et l'actualisation de leur présentation.
- Évoquer la dimension œcuménique et les différences d'approches entre Églises chrétiennes.
- Mentionner les différents points de vue ou courants existants sur un même sujet. Ces différents points de vue sont abordés de façon objective.
- Valoriser la culture du débat et sa pratique.
- Rappeler que la connaissance de l'autre permet le dialogue, qui est condition de la paix.

3 « Il permet d'appréhender de manière non marginale les grandes cultures religieuses dans leur diversité »

Ce critère pose la question de savoir si la culture chrétienne, qui se distingue de l'approche de l'enseignement des faits religieux et de la catéchèse, peut être une discipline en soi. Pour l'Enseignement catholique, c'est bien le cas.

Ceci posé, des références aux autres religions sont bienvenues, ne serait-ce que pour mieux comprendre ce que le christianisme a de spécifique (l'incarnation, le salut…) ; et cela doit se faire dans un réel respect des autres positions. Mais précisément, le dialogue sera substantiel s'il est situé. Qu'il s'agisse de « culture religieuse » ou de « culture chrétienne », il est légitime qu'une école catholique assume un positionnement chrétien, plutôt qu'elle ne se situe dans un surplomb irréaliste des diverses traditions. On dialogue d'autant mieux qu'on se connaît soi-même. De plus, la part importante du christianisme dans le patrimoine et l'histoire de France rend légitime sa position privilégiée, comme en témoignent les programmes de l'Éducation nationale.

> *Régis Debray remarque qu'« il y a, bon an mal an, cathédrales ou calendrier, un fait judéo-chrétien partagé entre croyants et non-croyants qu'on ne peut vouloir effacer de notre champ pratique sans quitter le terrain des réalités ».*[5]

Plusieurs indicateurs peuvent être ici mobilisés :

- Intégrer une présentation des grandes religions (au moins monothéistes) au fil des années. Des visites de lieux de culte peuvent y contribuer.
- Présenter le judaïsme à partir de ses propres sources et non à partir du seul regard chrétien sur l'Ancien Testament.
- Comparer une thématique entre différentes traditions religieuse pour favoriser le dialogue et la mise en relief des spécificités.
- Ne pas réduire le christianisme au seul catholicisme, mais inclure aussi des présentations des traditions protestantes et orthodoxes.

[5] *Ibid.* Note p. 26.

UNE POSTURE DISCIPLINAIRE

4 Posture de l'intervenant d'enseignement complémentaire relatif à la religion

Projet éducatif de l'établissement

Assumant son identité chrétienne, l'école catholique propose un enseignement principalement centré sur le christianisme. Pour autant, elle souhaite s'inscrire dans un dialogue respectueux et éclairé par la raison avec les autres, croyants ou non. Ce positionnement lui semble préférable à celui d'une neutralité qui bloque le dialogue, et fait courir le risque du relativisme et de la superficialité.

Posture de l'intervenant

Elle est celle qui prévaut dans tout enseignement disciplinaire. Il est attendu de l'intervenant qui dispense ce cours :

COMPÉTENCE

Une compétence réelle sur la culture religieuse et chrétienne en particulier, acquise par la formation.

INTÉRÊT

Un intérêt personnel pour les divers aspects des réalités abordées : non seulement au plan historique et sociologique, mais aussi philosophique, théologique et spirituel.

DISTANCE

Une position de distance méthodologique : il s'agit de parler aussi objectivement que possible de ces réalités, comme le ferait un professeur d'histoire par rapport à un fait historique, un professeur de lettres qui étudie un texte, un professeur de philosophie qui présente une pensée et la met en perspective de manière critique, le tout, en tenant compte de l'âge et de la maturité des élèves.

FOI ET RAISON

Croyant ou non, l'enseignant veillera à honorer le débat entre foi et raison. Il aura le souci de s'inscrire dans le projet éducatif de l'établissement, c'est-à-dire d'ouvrir à une intelligence de la culture religieuse ou chrétienne. Il s'efforcera de parcourir les divers niveaux d'intelligibilité du phénomène religieux, depuis les aspects extérieurs (déploiement géographique et historique, rites, sociologie…), en passant par les aspects doctrinaux, jusqu'à suggérer l'expérience spirituelle des croyants à travers des œuvres d'art ou des textes[6].

[6]Par exemple le Mémorial de Pascal, les fresques de Fra Angelico, des récits hassidiques, des prières soufies…

LE REGISTRE DE LA FOI

5 Instruction religieuse (catéchèse)

Les temps de **catéchèse** et assimilés (éveil à la foi, préparation aux sacrements) sont proposés à tous les élèves, mais sont toujours facultatifs et supposent l'accord préalable et annuel des parents. La personne qui les met en œuvre est en position de témoignage et adopte une posture d'aîné dans la foi et non d'enseignant. Elle a une bonne connaissance de la Bible dont elle témoigne, et est engagée dans l'expérience de l'Église, tout en étant pleinement respectueuse de la liberté des destinataires.

Catéchèse

Il s'agit d'une démarche croyante. La définition proposée par les évêques de France est la suivante : « la catéchèse est ce que la communauté chrétienne propose à ceux qui librement veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi. » (TNOC 2005).

Le consentement des personnes (des parents pour les mineurs, et au fur et à mesure de sa croissance, l'assentiment de l'enfant ou du jeune lui-même) est donc absolument requis.

La catéchèse ne se réduit pas à la transmission de connaissances sur Dieu. Celles-ci proviennent de l'expérience de foi telle que vécue dans la prière, la fréquentation croyante des Écritures, la liturgie, et les sacrements, la profession de foi de l'Église, le lien avec l'Église locale.

Dans le même sens, la **préparation des sacrements** et **l'éveil à la foi** relèvent de la catéchèse. Cette dernière correspond à ce que les textes du ministère nomment « Enseignement religieux ». Elle vise la foi et sa croissance.

Il en va de même des temps de **célébration** et de **prière**, qui s'ils peuvent être proposés à tous, ne peuvent être rendus obligatoire en raison de leur caractère cultuel impliquant la foi. Ils supposent donc aussi l'accord des parents.

EN BREF

La catéchèse est une proposition de l'Église visant à faire grandir la foi. Elle correspond à ce que l'Éducation nationale appelle « Instruction religieuse ».

UN TÉMOIGNAGE DE FOI

6 La Première Annonce

La définition des évêques de France

> *« Caractéristique d'une première annonce : comme l'indique le mot « annonce », nous entendons par là tout effort de formulation structurée, raisonnée, explicite et adaptée de la foi. Une première annonce donne à entendre ce qui fait vivre les croyants, selon la pédagogie même du Christ qui sans cesse s'approche, rencontre, cherche la relation, appelle à la conversion et à la foi. Une action de première annonce est toujours ponctuelle, motivée par un événement, un moment, une circonstance ou toute autre nécessité qui demande qu'on en prenne l'initiative. Dans une première annonce, quelqu'un réagit à une situation en s'exposant comme croyant.*
>
> *Une première annonce exprime la volonté de l'Église de faire résonner l'Évangile qui la fait vivre. Celui qui reçoit l'annonce est libre de l'entendre, d'y adhérer ou non, de se laisser questionner. Une première annonce ne nécessite pas de recueillir préalablement une demande volontaire de la part de ceux à qui elle est adressée. »*[7]

Une définition du pape François

> *« (…) Sur la bouche du catéchiste revient toujours la première annonce : "Jésus Christ t'aime, il a donné sa vie pour te sauver, et maintenant il est vivant à tes côtés chaque jour pour t'éclairer, pour te fortifier, pour te libérer". Quand nous disons que cette annonce est "la première", cela ne veut pas dire qu'elle se trouve au début et qu'après elle est oubliée ou remplacée par d'autres contenus qui la dépassent. Elle est première au sens qualitatif, parce qu'elle est l'annonce principale, celle que l'on doit toujours écouter de nouveau de différentes façons et que l'on doit toujours annoncer de nouveau durant la catéchèse sous une forme ou une autre, à toutes ses étapes et ses moments. (…) »*[8]

EN BREF

La Première Annonce n'est pas une initiation au christianisme. Elle se distingue de la catéchèse qui la prolonge, et de la culture chrétienne à visée culturelle. La Première Annonce est un témoignage chrétien qui engage une parole de foi liée à une occasion propice. Elle laisse l'interlocuteur libre d'adhérer ou non.

Document rédigé sous la coordination de Joseph Herveau, avec la participation de Xavier Dufour, Xavier Douet, Laurent Dal Molin et Bénédicte Journet (Médiaclap), Marie Cornu-Thénard (Bibliapédia), Jean-Christian Davernas, Cédric Bloquet (Bayard), Edith Bonnefous, Sophie Labrune.

Autres temps de témoignage

Au-delà de la Première annonce, d'autres temps de témoignages peuvent être proposés en école catholique, notamment sous la forme de « temps fort » qui donnent la parole à un témoin. Ces temps peuvent aussi être obligatoire pour tous les élèves, dans la mesure où le témoin s'exprime en « je », et où un débat est possible.

[7] Les évêques de France, « Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France » (TNOC), Principes d'organisation, 2005, ch. 2.

[8] Pape François, exhortation apostolique « Evangelii Gaudium », §164, 2013. Cf. aussi Directoire pour la catéchèse (DpC), 2020, § 66-68.